

**FORMULAIRE OBLIGATOIRE DU PROGRAMME DE TRG POUR LES MICRO-PROJETS : CERTIFICAT DE LOCATION
À L'INTENTION DES PARTICIPANTS ADMISSIBLES QUI LOUENT LA PROPRIÉTÉ SUR LAQUELLE SE TROUVE LE
PROJET DU PROGRAMME DE TRG POUR LES MICRO-PROJETS**

(Aux termes de l'Annexe à l'intention du participant admissible)

OPARP/f-mFIT3-003r4

Le certificat doit être fourni par le(s) propriétaire(s) en common law de la propriété sur laquelle se trouve le projet du Programme de TRG pour les micro-projets. Veuillez vous reporter à l'Annexe à l'intention du participant admissible en ce qui concerne les exigences visant une municipalité, une université, une école ou un collège, une communauté autochtone, un hôpital ou un foyer de soins de longue durée, ainsi qu'un fournisseur de logement social ou de logement abordable.

Date :					
Nom du demandeur ou des demandeur(s):					
Adresse municipale de l'emplacement :					
Ville :		Province :		Code postal :	
Cote foncière :					
Description officielle de l'emplacement :					

ATTENDU QUE le demandeur ou les demandeurs entendent soumettre une demande de participation au Programme de TRG pour les micro-projets;

ET ATTENDU, aux termes de l'Annexe à l'intention du participant admissible, qu'une municipalité, une université, une école ou un collège, une communauté autochtone, un hôpital ou un foyer de soins de longue durée et un fournisseur de logement social ou de logement abordable qui loue, individuellement ou conjointement avec au moins un participant admissible, la propriété sur laquelle se trouve le projet du Programme de TRG pour les micro-projets, cette personne ou entité doit fournir, dans le cadre de sa demande, un certificat écrit du propriétaire ou des propriétaires en common law de la propriété dans la forme prescrite aux présentes par la SIERE;

PAR CONSÉQUENT, le soussigné atteste à la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (la « **SIERE** »), et reconnaît que la SIERE se fonde sur le certificat qui figure ci-après :

1. a) Les termes clés qui ne sont pas définis aux présentes ont le sens qui leur est attribué dans les Règles du Programme de TRG pour les micro-projets, Version 3.2.
b) **Emplacement** s'entend du bien réel sur lequel doit se trouver le projet du Programme de TRG pour les micro-projets proposé, ce bien réel doit donc être indiqué sur le présent certificat de location.

2. Le soussigné [indiquer le(s) nom(s) du(des) propriétaire(s) en common law de la propriété sur laquelle se trouve le projet du Programme de TRG pour les micro-projets],

(le « **soussigné** ») (cocher la case qui s'applique) :

<input type="checkbox"/> est le seul propriétaire en common law de l'emplacement et le soussigné joint en annexe « A » aux présentes, un extrait du registre parcellaire désignant le soussigné comme étant le seul propriétaire en common law de l'emplacement; (à cocher s'il n'y a qu'un seul propriétaire en common law de l'emplacement)
<input type="checkbox"/> sont les seuls propriétaires en common law de l'emplacement et le soussigné joint en annexe « A » aux présentes, un extrait du registre parcellaire désignant le soussigné comme étant les seuls propriétaires en common law de l'emplacement (à cocher s'il y a plus d'un propriétaire en common law de l'emplacement)

3. Le soussigné et le(s) demandeur(s) ont conclu un bail écrit visant l'emplacement.
4. Sauf le(s) demandeur(s), aucune autre personne ou entité ne détient d'intérêt à bail à l'égard de cet emplacement.
5. Le soussigné reconnaît et comprend que, dans le cadre des Projets du Programme de TRG pour les micro-projets autres que des projets d'hydroélectricité, la durée du Contrat du Programme de TRG pour les micro-projets est fixée à 20 ans, et que dans le cadre des Projets du Programme de TRG pour les micro-projets qui sont des projets d'hydroélectricité, la durée du contrat du Programme de TRG pour les micro-projets est fixée à 40 ans.

**FORMULAIRE OBLIGATOIRE DU PROGRAMME DE TRG POUR LES MICRO-PROJETS : CERTIFICAT DE LOCATION
À L'INTENTION DES PARTICIPANTS ADMISSIBLES QUI LOUENT LA PROPRIÉTÉ SUR LAQUELLE SE TROUVE LE
PROJET DU PROGRAMME DE TRG POUR LES MICRO-PROJETS**

(Aux termes de l'Annexe à l'intention du participant admissible)

OPARP/f-mFIT3-003r4

6.

- a) Collecte de renseignements. Pour assurer l'intégrité, le bon fonctionnement et la bonne gestion du Programme de TRG pour les micro-projets, la SIERE, la SDL ou les SDL concernées et le ministère de l'Énergie, ainsi que certains autres ministères du gouvernement de l'Ontario peuvent exiger la communication de certains renseignements concernant le demandeur/fournisseur et le projet du Programme de TRG pour les micro-projets proposé qui sont consignés dans la demande et le Contrat du Programme de TRG pour les micro-projets (le cas échéant). En outre, la SIERE, la SDL ou les SDL concernées et les ministères du gouvernement de l'Ontario pourraient devoir obtenir auprès de tiers certains renseignements, tels que la cote foncière, le zonage et d'autres renseignements concernant l'utilisation du sol, ainsi que les renseignements visant à établir que le demandeur/fournisseur constitue un participant admissible, pour valider auprès de tiers les renseignements fournis par le demandeur/fournisseur, assurer autrement l'intégrité du Programme de TRG pour les micro-projets et vérifier que les modalités du Contrat du Programme de TRG pour les micro-projets sont respectées. La SIERE, la SDL ou les SDL concernées et les ministères du gouvernement de l'Ontario peuvent se communiquer entre eux les renseignements recueillis et peuvent s'échanger des renseignements pour assurer le bon fonctionnement et la bonne gestion du Programme de TRG pour les micro-projets ou la gestion des Contrats du Programme de TRG pour les micro-projets.
- b) Communication de renseignements. La SIERE peut communiquer à la SDL ou aux SDL concernées et au ministère de l'Énergie, ainsi qu'à certains ministères du gouvernement de l'Ontario, certains renseignements figurant dans la demande et le Contrat du Programme du TRG pour les micro-projets (le cas échéant), notamment le nom du propriétaire ou des propriétaire en common law de la propriété sur laquelle se trouve le projet du Programme de TRG pour les micro-projets, l'emplacement du projet du Programme de TRG pour les micro-projets et les critères d'admissibilité du Programme de TRG pour les micro-projets. Les renseignements qui seront partagés se limitent à ce que la SIERE juge raisonnablement nécessaire pour assurer la bonne gestion et l'intégrité du Programme de TRG pour les micro-projets, notamment utiliser ces renseignements à des fins d'analyse, d'évaluations, de consignation dans des rapports ou à des fins administratives, d'exploitation ou de planification ou en vue de familiariser le public au Programme de TRG pour les micro-projets ou à des programmes semblables. En outre, afin de faciliter un bon aménagement du territoire en général et à l'échelle de la municipalité en particulier, la SIERE et la SDL ou les SDL concernées peuvent se communiquer entre elles les renseignements consignés dans la demande, y compris l'emplacement et la taille du projet du Programme de TRG pour les micro-projets, à la municipalité dans laquelle se trouve le projet du Programme de TRG pour les micro-projets, ou si le projet du Programme de TRG pour les micro-projets est censé se trouver sur des « terres de réserve » ou des « réserves spéciales », comme le prévoit la *Loi sur les Indiens* (Canada), au conseil de bande de la réserve sur laquelle se trouve le Projet.
- c) Le soussigné consent à la collecte, à l'utilisation, à la communication et au partage des renseignements décrits à l'article 6 (ainsi qu'aux modalités de la politique de confidentialité de la SIERE intitulée *Privacy Policy* (en anglais seulement), qui peut être consultée sur le site web du Programme de TRG pour les micro-projets), et les accepte. Le soussigné renonce à toute réclamation, à toute défense ou à tout autre recours à l'endroit de la SIERE, de la SDL ou des SDL concernées, du gouvernement de l'Ontario (et l'ensemble de ses ministères) ainsi que de la municipalité et du conseil de bande auxquels les renseignements ont été communiqués, qui découle ou résulte de la collecte, de l'utilisation, de la communication ou du partage du partage de ces renseignements, visés au présent article 6 ou autrement prévus dans la politique de confidentialité de la SIERE.

EN DATE du _____ jour d _____ 20____

microFIT PRESCRIBED FORM: Leasing Certificate

FOR ELIGIBLE PARTICIPANTS LEASING PROPERTY ON WHICH THE microFIT PROJECT IS LOCATED

(Pursuant to the Eligible Participant Schedule)

OPARP/f-mFIT3-003r4

REMARQUE : Si le propriétaire en common law est une **personne physique**, utiliser le bloc-signature suivant.

Par :

Signature

Nom

Par :

Signature

Nom

REMARQUE : Si le propriétaire en common law est une **personne morale** ou une **coopérative**, utiliser le bloc-signature suivant.

[Indiquer le nom du propriétaire]

Par :

Signature

Nom

Titre

Je suis autorisé à lier la personne morale/coopérative.

REMARQUE : Si le propriétaire en common law est une **société en commandite**, utiliser le bloc-signature suivant.

[Indiquer le nom du propriétaire] , par son commandité

[Indiquer le nom du commandité]

Par :

Signature

Nom

Titre

Je suis autorisé à lier la personne morale. La personne morale est autorisée à lier la société en commandite.

microFIT PRESCRIBED FORM: Leasing Certificate

FOR ELIGIBLE PARTICIPANTS LEASING PROPERTY ON WHICH THE microFIT PROJECT IS LOCATED

(Pursuant to the Eligible Participant Schedule)

OPARP/f-mFIT3-003r4

REMARQUE : Si le propriétaire en common law est une **société en nom collectif**, utiliser le bloc-signature suivant.

Inclure un nombre suffisant et nécessaire de lignes pour la signature de tous les associés tenus de signer le contrat pour le compte de la société en nom collectif.

, par son associé

Par :

Signature

Nom

Titre

Par :

Signature

Nom

Titre

REMARQUE : Si le propriétaire en common law est une **municipalité**, une **université**, un **collège**, un **conseil scolaire** ou une **école** ayant une personnalité morale indépendante, utiliser le bloc-signature suivant.

Par :

Signature

Nom

Titre

microFIT PRESCRIBED FORM: Leasing Certificate

FOR ELIGIBLE PARTICIPANTS LEASING PROPERTY ON WHICH THE microFIT PROJECT IS LOCATED

(Pursuant to the Eligible Participant Schedule)

OPARP/f-mFIT3-003r4

REMARQUE : Si le propriétaire en common law est une « bande », au sens attribué à ce terme dans la Loi sur les Indiens (*Canada*), utiliser le bloc-signature suivant.

Tel qu'il a été autorisé par la résolution du conseil de bande

Par :

Signature

Nom

Titre